

Il engage le Roi à fermer l'oreille à ces insinuations, car on attribuerait ses concessions à de la faiblesse, et les événements passés se reproduiraient. — Par ces motifs, il lui a peiné dans l'âme que la dépêche du Roi ait été conçue en langue française. — Le Roi lui avait envoyé des réponses à des lettres du duc d'Arschot et du comte de Meghem : il a cru devoir ne les leur remettre que dans la forme énoncée en une autre de ses dépêches (1).

Bibliothèque nationale de Madrid, manuscrit T 116, fol. 115 (2).

1003. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite d'Anvers, le 14 décembre 1570.*

Il pense que ce qu'il y aurait de mieux à faire à l'égard de Vandenesse, serait de l'envoyer en quelque lieu où il devrait séjourner, tant que ce serait la volonté du Roi, attendu qu'il a servi dans la chambre de S. M., et qu'il y a eu dans son fait plus de légèreté que de mauvaises intentions.

Liasse 543.

1004. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite d'Anvers, le 29 décembre 1570.*

Un banni, nommé Herman de Ruyter, accompagné d'une vingtaine d'hommes cachés dans deux barques, s'approcha dernièrement du château de Loevestein, situé près de Gorcum, au confluent du Rhin et de la Meuse, et qui avait pour capitaine un beau-frère du président Tisnacq. — De Ruyter, avec six ou sept des siens, vint à la porte du château, et demanda au châtelain si cette place tenait pour le prince d'Orange : le châtelain répondit qu'il ne connaissait d'autre prince que le Roi. — Là-dessus, de Ruyter lui tira un coup de pistolet, qui le blessa; il voulut se défendre, mais les autres tombèrent sur lui et lui firent de nouvelles blessures. Alors ils appelèrent leurs compagnons, et s'emparèrent du château. — A cette nouvelle, don Rodrigo de Tolède, gouverneur de Bois-le-Duc, y envoya cinquante soldats, qu'il renforça ensuite de soixante arquebussiers, selon les ordres du duc. — Ceux-ci ont repris le château, après avoir tué

*Estados, viene todo á parar en que V. M. puede hazerles merced por voluntad, y no por respecto; y por esto van tentando, por todas quantas vias les son posibles, de ablandar el ánimo de V. M., y procurando si podrán hallar alguna entrada y mudança en las cosas que V. M. tiene hechas, tan necessarias al servicio de Dios, y suyo, y manutencion destos Estados....*

(1) Voy. le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CCLX.

(2) J'ai cru devoir placer ici cette lettre, quoiqu'elle ne fasse point partie des archives de Simancas.

la plupart des hommes qui s'y étaient introduits. — On a trouvé sur le chef une patente, une commission et une instruction du prince d'Orange, en flamand; le duc en envoie au Roi une traduction française. — D'après quelques avis qui lui parviennent, il paraît que des levées se font en Allemagne, et qu'elles sont destinées contre les Pays-Bas. — Il ne croit pas que le Roi doive s'en inquiéter beaucoup, et suspendre, à cause de cela, le départ du duc de Medina-Celi. — Ceux du pays ont vu avec un regret extrême les dépenses faites pour le secours au roi très-chrétien, pour l'armement de la flotte qui a conduit la Reine en Espagne, et pour le paiement des gens de guerre que l'on envoie en Italie. — Il y a déjà quelque temps qu'ils le sollicitent de permettre aux états d'envoyer au Roi quelques personnes qui lui représentent la situation du pays. — Il n'est pas d'avis de leur accorder cela, parce que les députés pourraient proposer au Roi d'autres choses qui seraient impertinentes (1).

(La patente donnée par le prince d'Orange à Herman de Ruyter est datée du château de Dillenburg, le 25 novembre 1570 : il s'y qualifie de *lieutenant général de S. M. de Hollande, Zélande, Frise et Utrecht*. Il y commet de Ruyter à l'effet de se transporter vers les villes de Gorcum et Worchum, ainsi que vers le château de Loevestein, et de s'en emparer, en son nom, pour le service du Roi.

L'instruction donnée à Herman de Ruyter, et qui porte la même date, le charge, entre autres, de tenir la main à ce que la nouvelle religion soit prêchée dans ces endroits, si les habitants le requièrent, sans souffrir toutefois qu'il soit apporté le moindre trouble ou empêchement à l'exercice de la religion catholique. Elle l'autorise à maintenir ou à changer les magistrats. Elle lui prescrit de faire prêter serment à ceux-ci et à tous les habitants, selon la forme y insérée, etc.

Il y a, en outre, une lettre du prince, de la même date, auxdites villes, où, leur rappelant les efforts qu'il a faits en 1568, pour délivrer les Pays-Bas de l'oppression sous laquelle ils gémissent, efforts qui eussent été plus heureux, « si les inhabitants d'iceux nous eussent, en ce, fait l'ayde et assistance comme » pour leur propre bien étoit bien convenable, » il dit qu'il a été ému de compassion, en voyant les nouveaux actes arbitraires du duc d'Albe; qu'il a résolu en conséquence de hasarder encore une fois corps et biens pour les tirer de

(1) *Algunas otras cosas impertinentes.*

l'esclavage qui pèse sur eux. Il leur promet la restitution de leurs anciennes libertés, franchises et privilèges, etc.)

Liasse 545.

1005. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite d'Anvers, le 30 décembre 1570.* L'Empereur, l'archiduc Ferdinand, son frère, et l'archevêque de Mayence se sont décidément montrés opposés à ce que les Pays-Bas fussent compris dans la ligue de Landsberg.

Liasse 545.

1006. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite d'Anvers, le 22 janvier 1571.* Il supplie le Roi de hâter la venue du duc de Medina-Celi, car il ne s'occupe plus que de régler les affaires courantes. — Les mouvements des rebelles ne le préoccupent guère : tout ce qu'ils peuvent, c'est d'inquiéter le pays et d'y faire des incursions, pour piller de quoi vivre. — Selon les aveux de ceux qui ont été pris à Loevestein (1), le projet d'Herman de Ruyter était de s'emparer non-seulement de ce château, mais de Gorcum-le-Grand et de Gorcum-le-Petit. En même temps, le comte Vanden Berghe cherchait à surprendre Deventer, qu'il trouva mieux gardé qu'il ne s'y attendait, et les rebelles entraient dans les châteaux de Berghen et Ulft (2). — Les neiges et les gelées ont empêché que ces deux châteaux fussent repris, jusqu'au 14 janvier qu'il fit, dans ce dessein, partir d'Utrecht don Fernando de Tolède, avec six enseignes. Mais, déjà avant son arrivée, les rebelles qui occupaient les deux forts avaient pris la fuite.

Liasse 546.

1007. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite d'Anvers, le 22 janvier 1571.* Il se plaint qu'Hopperus ait écrit à Viglius qu'il a publié la forme de pardon la plus rigoureuse, tandis qu'au contraire il a choisi la plus douce. « Ce n'est pas » merveille, dit-il, que tout le pays me voie de mauvais œil, car je ne leur ai » rien fait pour qu'ils m'aient (3); mais ce qui s'écrit de Madrid ne peut » pas contribuer à me faire aimer davantage, etc. »

Liasse 546.

(1) Voy. ci-dessus, p. 166.

(2) Ces châteaux étaient situés dans le comté de Zutphen.

(3) *No es maravilla que todo el pays esté conmigo mal, porque no les he hecho obras para que me quieran bien.*

1008. *Lettre du Roi au duc d'Albe, écrite de Madrid, le 27 janvier 1571.* Il lui serait impossible d'envoyer au duc, pour le moment, un seul réal; toutes ses ressources sont épuisées. Ainsi, au cas que les états, comme l'a écrit le duc, veuillent députer en Espagne, pour demander le remboursement de ce qu'ont coûté le secours envoyé en France et l'équipement de la flotte qui a amené la Reine, le duc ne négligera rien pour les en empêcher. — Il approuve la manière dont le docteur Ageus a été démissionné des fonctions qu'il remplissait près la chambre impériale de Spire. — Il a appris, par le billet que l'évêque d'Anvers a écrit au duc, la multitude de personnes qui se sont réduites à la foi catholique : comme c'est là la fin principale de toutes les dépenses qui ont été faites et de toutes les peines qu'on s'est données, il en a ressenti un grand contentement. — Il désirerait avoir l'avis du duc sur l'endroit de ses États où il conviendrait d'envoyer Vandenesse : il faudrait que ce fût quelque part où il ne pût nuire ni avec la langue, ni avec la plume. Il a assez de dispositions à provoquer des troubles (1), et il faut lui en éviter l'occasion, quoique, en considération de son père et de ce qu'il l'a servi dans sa chambre, le Roi veuille user de clémence envers lui.

Liasse 547.

1009. *Lettre du Roi au duc d'Albe, écrite de Madrid, le 2 février 1571.* Il a dit à don Juan la manière dont sa mère vit à Gand : don Juan n'en est pas satisfait; il lui semble que sa mère y a plus de liberté qu'il ne convient. Aussi désire-t-il qu'elle vienne en Espagne; et il a résolu, avec l'approbation du Roi, d'envoyer aux Pays-Bas un de ses gentilshommes qui aura charge de l'y amener. Cette résolution doit demeurer secrète jusqu'à l'arrivée dudit gentilhomme. Dans l'intervalle cependant, le duc pourrait, par quelque personne de confiance, faire insinuer à la mère de don Juan qu'il conviendrait que, ayant un fils tel que le sien, elle allât résider où il est : mais elle ne doit pas soupçonner que cette insinuation vienne de Madrid.

Liasse 547.

1010. *Lettre du Roi au duc d'Albe, écrite de Madrid, le 2 février 1571.* Il le charge de faire compter 600 florins à Laurent Surius, moine chartreux de

(1) *Aparejado para amotinar.*

Cologne, qui lui a dédié une collection des conciles généraux, en 4 volumes in-folio (1), et qui travaille maintenant à une compilation des vies des saints dont il a déjà publié un volume.

Liasse 547.

1011. *Lettre du secrétaire Çayas au duc d'Albe, écrite de Madrid, le 3 février 1571.* Par la lettre du Roi, du mois de novembre précédent, et la relation qui l'accompagnait, le duc a été informé de la manière dont mourut Montigny. Trois ou quatre jours avant sa mort, ce seigneur écrivit de sa propre main un mémorial (2) qui a force de testament. Çayas, d'après les ordres du Roi, en envoie une copie authentiquée par lui au duc, et l'invite à examiner s'il serait bien de la montrer à la femme de Montigny, ou à d'autres personnes, et cela pour qu'on n'imagine point que sa mort n'a pas été naturelle (3). Comme, dans ledit mémorial, il y a différents legs pieux, il faudra voir si les biens laissés par le défunt aux Pays-Bas suffisent pour les acquitter. — On est occupé à dire les 700 messes que Montigny a prescrites. — Quant aux mercèdes qu'il a accordées, il n'y a pas lieu d'y donner suite. — Montigny remit au religieux à qui il se confessa, une petite chaîne d'or, avec deux anneaux : l'un orné d'une pierre avec ses armes, l'autre d'une turquoise ; il demanda que la chaîne et le cachet fussent remis à sa femme, et la turquoise à sa belle-mère, parce qu'il les avait reçus d'elles lors de son mariage. — Çayas envoie ces objets au duc, pour qu'il leur donne la destination désirée par le défunt.

Liasse 547.

1012. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite d'Anvers, le 21 février 1571.* Il continue d'insister pour la venue de son successeur. « V. M., dit-il au Roi, » comprendra le service que peut faire un homme qui est en résidence (4), et » la manière dont ceux qui attendent un nouveau chef servent celui qui s'en

(1) Laurent Surius, né à Lubeck en 1522, mort dans la Chartreuse à Cologne le 25 mai 1578. Outre la collection des conciles mentionnée ici, il a laissé un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : les *Vies des Saints*, en 6 volumes, et une histoire de son temps, sous le nom de *Mémoires*, qui commencent en 1514.

(2) Voy. ci-dessus, p. 157.

(3) *Porque no se imagine que su muerte no aya sido natural.*

(4) *Que está en residencia, c'est-à-dire qui attend son successeur.*

» va. » — Il ne voit pas de quelles dépêches a besoin le duc de Medina-Celi; il engage le Roi à attendre, pour arrêter les instructions à donner au duc, que lui-même arrive à Madrid. — C'est à tort que ce seigneur veut amener avec lui des troupes; il ne pourra les payer. — Suivant une demande que lui a faite le Roi, il l'informe que le 100<sup>e</sup> denier a produit 3 millions 300 et quelques mille florins, et les 10<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> deniers, pour deux années expirant au 29 août 1571, quatre millions. — Avec cet argent, on a payé ce qui était dû aux gens de guerre : les trois colonels Chambrague (1), Eberstein et le comte Albéric (de Lodron) ont reçu, à eux seuls, jusqu'à leur licenciement, 3,200,000 florins. — Il a fallu ensuite entretenir les Wallons, les Espagnols, les gens d'armes, les cheveu-légers, le secours envoyé en France, l'armée navale qui fut formée, l'été passé, contre les pirates, etc., si bien qu'il ne reste rien du produit des trois impôts. — Le Roi décidera si, après le 29 août 1571, il faudra continuer l'abonnement, ou percevoir les 10<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup>, avec telles modérations que S. M. jugera à propos : il est prêt à exécuter la résolution qu'elle aura prise à cet égard. — Il espère que les 3,200,000 florins provenant du 100<sup>e</sup> s'élèveront bien à 4,000,000, par suite de la vérification qu'il a ordonné de faire. — Les consentements des états sont toujours jusqu'ici demeurés au pouvoir de l'audiencier : comme ils n'étaient ordinairement que pour deux, trois ou quatre années, cela importait peu. Ceux des 10<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup> et 100<sup>e</sup> deniers étant d'une tout autre valeur, il lui a paru convenable de les réunir, avec d'autres papiers importants du Roi aux Pays-Bas. — Il en fait faire deux copies authentiques : l'une sera remise à l'audiencier; il portera lui-même l'autre à S. M. Et il pense que tous les papiers du Roi, qui ont de l'importance, seront mieux en la citadelle d'Anvers que dans les bicoques où on les conserve à présent.

Liasse 546.

1013. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite de Bruxelles, le 23 février 1571* (2). Il lui rend compte avec détail des délibérations qui, par suite de sa lettre du 21 janvier, ont eu lieu au conseil d'État sur la question de savoir s'il

(1) Sic dans le texte espagnol. Je crois qu'il s'agit ici du colonel Schauenbourg.

(2) Don Tomás Gonzalez a publié la traduction espagnole de cette lettre dans ses *Apuntamientos para la historia del rey don Felipe segundo, por lo tocante á sus relaciones con la reina Isabel de Inglaterra*. Voy. les *Memorias de la real Academia de la Historia*, de Madrid, t. VII, p. 437-441.

convenait de faire la guerre à la reine d'Angleterre, et en quelle forme. Le conseil a trouvé cette guerre sujette à plus d'une difficulté : si néanmoins le Roi se décidait à rompre avec l'Angleterre, le conseil pense que le parti le moins dangereux, comme le moins coûteux, serait d'encourager, de favoriser secrètement les partisans de la reine d'Écosse et les catholiques, tandis qu'on préparerait une flotte et des troupes pour les assister au besoin. (*Trad. espag. du franç.*)

Liasse 547.

1014. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite de Bruxelles, le 7 mars 1571.* Il prie le Roi de lui faire part, en espagnol, des choses qu'il convient de tenir secrètes. — Il attendait de jour en jour Chantonay; il vient d'apprendre qu'il est décédé à Besançon. — Il en est toujours au même point avec le seigneur de Noircarmes, qui continue de diriger despotiquement le conseil des finances.

Liasse 546.

1015. *Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Rome, le 9 mars 1571.* Le duc d'Arschot a dit à un ami du cardinal en Flandre avoir appris que le Roi voulait créer beaucoup de chevaliers de la Toison d'Or, sans assembler pour cela de chapitre; que l'Empereur avait reçu les mêmes informations, et que cela serait contraire aux statuts de l'ordre. — Le duc ajoutait qu'il était certain que l'Empereur et le duc de Bavière désapprouveraient beaucoup qu'il en fût ainsi, par la crainte que cela ne conduisit à faire de la Toison d'Or ce que les Français font de leur ordre (1). — Granvelle croit devoir porter ces propos à la connaissance du Roi, pour que S. M. y ait tel égard qu'elle jugera convenable. — Il rappelle au Roi que, lorsque se tint le dernier chapitre à Gand, il l'avertit de l'inconvénient qu'il y aurait à conférer l'ordre à des gentilshommes aussi jeunes que ceux qu'on élut alors.

Liasse 917.

1016. *Sentence du duc d'Albe, rendue et prononcée à Bruxelles, le 22 mars 1571,* qui condamne la mémoire de Floris de Montmorency, seigneur de Montigny, avec confiscation de tous et quelconques les biens délaissés par lui, et ce attendu que est venu à sa notice que ledict de Montigny seroit allé de vie à

(1) L'ordre de Saint-Michel.

» trespas, *par mort naturelle*, en la forteresse de Symancques, où il estoit  
» dernièrement détenu prisonnier (1). » (Franç.)

Liasse 549.

1017. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite de Bruxelles, le 23 mars 1571.*  
Il lui envoie la sentence rendue contre la mémoire de Montigny, afin qu'on  
saisisse en Espagne, comme on l'a fait aux Pays-Bas, les biens de ce seigneur.

Liasse 546.

1018. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite de Bruxelles, le 23 mars 1571.*  
Il propose, pour remplacer Chantonay dans le gouvernement d'Anvers, le  
seigneur de Champagney (2), son frère, qui est à Besançon. Quoique jeune, il  
est, dit le duc, très-vertueux (3), actif et homme de bien; il possède plusieurs  
langues (4); il s'acquittera fort bien de tout ce dont on le chargera, particuliè-  
rement en ce qui concerne la justice et la religion. — Le duc a pris connais-  
sance de l'administration de la ville d'Anvers, et l'a trouvée si mauvaise sous le  
rapport des finances, qu'il ne croit pas qu'il y en ait une au monde qui le soit  
davantage. La ville avait un trésorier qui n'avait pas rendu ses comptes depuis  
plus de dix ans, quoiqu'il fût reliquataire de plus de 400,000 florins (5); lors-  
qu'on a voulu l'obliger à rendre compte, il a pris la fuite. Ses livres ont constaté  
des méfaits (6) inouis. Le duc a cru devoir déclarer ceux du magistrat respon-  
sables du déficit. Il a ordonné que des mesures soient prises pour remédier  
aux abus qui se sont commis, et il a institué une chambre des comptes qui s'oc-  
cupera particulièrement des moyens de libérer la ville de ses dettes. — Le Roi  
l'a prié de prendre en patience le retard de l'arrivée du duc de Medina-Celi : il  
le ferait très-volontiers, s'il voyait que sa présence aux Pays-Bas fût encore  
nécessaire; mais il y a deux ans qu'il a terminé toutes les choses pour lesquelles  
le Roi l'y a envoyé, et sa santé et son âge ne peuvent résister à un climat tel  
que celui de ces provinces. Un mois est beaucoup pour lui qui, ayant tant

(1) Voy. le texte de cette sentence dans la *Correspondance*, n° CCLXI.

(2) Frédéric Perrenot, le plus jeune des frères du cardinal de Granvelle.

(3) *Muy virtuoso.*

(4) *Tiene linguas.*

(5) *Con alcançarle en mas de 400,000 florines.*

(6) *Maldedades.*

d'ennemis dans le monde, qu'il s'est faits pour le service de Dieu et du Roi, ne peut entreprendre le voyage aussi facilement que d'autres. Il supplie donc très-instamment le Roi de faire partir le duc de Medina-Celi, puisque celui-ci n'a besoin ni d'amener des gens de guerre, ni d'autres dépêches que la patente de gouverneur général, et une lettre pour qu'il le mette en possession. — Il tâchera, selon les intentions du Roi, d'empêcher que les états n'envoient des députés en Espagne. — Il a remplacé le docteur Ageus Albada, à la chambre impériale, par le docteur Jean Rorda, naturel de Frise. Lorsque celui-ci s'est présenté à la chambre, elle a élevé des difficultés, prétendant que le duc devait proposer trois candidats entre lesquels elle ferait un choix. Le duc a répliqué, et il ne doute pas que la chambre ne finisse par céder. — Il demande que le président Hopperus et le secrétaire Çayas soient compris dans les mercedes accordées par le Roi. — Tous ceux à qui le Roi a octroyé ces grâces s'en sont montrés satisfaits; il leur a fait payer une année.

Liasse 546.

1019. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite de Bruxelles, le 24 mars 1571.* Selon les intentions du Roi, il a fait insinuer à la mère de don Juan que, ayant un fils tel que celui qu'elle avait en Espagne, il serait convenable qu'elle se fixât en ce pays. Elle a répondu qu'elle se réjouirait de voir son fils, mais qu'elle n'aimait pas d'aller en Espagne. Cette affaire sera difficile, et le Roi s'en convaincra, s'il savait quelle tête a cette femme.

Liasse 546.

1020. *Lettre de fray Lorenzo de Villavicencio au Roi, écrite de ..... (en Espagne), sans date.....* (1). Le Roi aura appris la mort des docteurs de Louvain Judocus Tiletanus (2) et Guilielmus Wolmarus (3); le premier théologien, et le second canoniste; tous deux illustres dans la chrétienté, surtout par la résistance qu'ils firent toujours aux hérésies et à la rébellion dans les Pays-Bas. — Comme de la faculté de théologie dépendent la pureté et la conservation de la

(1) Au dos de cette pièce, on trouve écrite la date de 1569; mais c'est évidemment une erreur de l'official qui a classé les papiers, puisque Ravestein et Bernaerts ne moururent qu'en 1571.

(2) Josse Ravestein, de Thielt, prévôt de Walcourt dans le diocèse de Namur, mort à Louvain le 7 février 1571. PAQUOT.

(3) Volmaire Bernaerts, d'Eecke, mort à Louvain le 10 des calendes de février 1571. LE MÊME.

religion catholique dans ces provinces, fray Lorenzo se croit obligé de faire parvenir au Roi l'avertissement qui suit. — Tiletanus mort, c'est M<sup>e</sup> Michel Bay qui devient le premier et principal docteur : or ce docteur fut l'un des auteurs de ces propositions (1) qui, il y a deux ans, après avoir été condamnées par l'université de Salamanque, furent envoyées à Rome par ordre du Roi, et au sujet desquelles S. S. imposa silence tant à lui qu'à tous ceux qui, à Louvain, les enseignaient. — Le docteur qui réclama contre lesdites propositions fut Tiletanus, et, de son côté, fray Lorenzo les apporta à Madrid, appela sur elles l'attention du Roi, et fit tant qu'elles furent envoyées à Salamanque et à Rome. — Maintenant il n'y a plus personne pour faire ce qu'ils ont fait. Tous les docteurs en théologie qui combattirent les propositions condamnées, ou sont morts, ou sont devenus évêques : ceux qui résident en l'université sont tous disciples de Michel Bay; ils lui portent un très-grand respect, et eux-mêmes, aussi bien que lui, défendirent les propositions, jusqu'à ce que S. S. leur imposât silence. — Dans cet état des choses, il conviendrait, selon fray Lorenzo, que le Roi écrivit à la faculté de théologie, ainsi qu'à l'université en général, pour les inviter à conserver dans leur pureté ancienne les doctrines de la foi catholique, et à faire observer ce que dernièrement le saint-père leur prescrivit sur cet article. — Fray Lorenzo serait aussi d'avis que le Roi établit à Louvain quelqu'un qui, sans qu'on s'en aperçût, s'enquît, pour lui en rendre compte, de l'esprit, des doctrines, des opinions et des propos de chacun des docteurs (2).

Liasse 537.

1021. *Lettre du Roi au duc d'Albe, écrite de l'Escurial, le 16 avril 1571.* Il a appris avec peine la mort de Chantonay : selon l'avis du duc, il a nommé le seigneur de Champagney, frère du défunt, gouverneur d'Anvers à sa place. Le duc le fera immédiatement venir aux Pays-Bas, et le mettra en possession de cette charge. — Le Roi a vu ce que le duc lui a écrit, le 10 août 1570 et le 21 février 1571, en matière de finances : les moyens auxquels il a eu recours paraissent au Roi indispensables pour couvrir les dépenses du gouvernement. — Il ne faut pas permettre que des députés des états viennent à Madrid, pour y apporter leurs réclamations : une telle députation donnerait trop d'embarras.

(1) Voy. ci-dessus, p. 11, note 2.

(2) Voy. le texte de cette lettre dans la *Correspondance*; n° CCLXII.